

Présidente du Conseil Académique  
Anne ZAPARUCHA

1<sup>ère</sup> Vice-présidente de la Recherche  
Florence GONNET

2<sup>nd</sup> Vice-président de la Recherche  
Vincent BOUHIER

Affaire suivie par : Carole TROUSSIER

Téléphone : 01 69 47 71 71

Courriel : [carole.troussier@univ-evry.fr](mailto:carole.troussier@univ-evry.fr)

Evry, le 11 janvier 2022

A l'attention de Mesdames, Messieurs

Les Directrices / Directeurs des UFR,

Les Directrices / Directeurs des Unités de Recherche,

Les Enseignants-chercheurs et Chercheurs,

**Objet : Fonds pour le Rayonnement de la Recherche 2022**  
**Action 6 – FRR European Booster / Relations Internationales**

Mesdames, Messieurs,

Instrument de politique scientifique, le Fonds pour le Rayonnement de la Recherche [FRR] a pour objet de soutenir les projets innovants et les thématiques émergentes des laboratoires de l'université, d'encourager les collaborations de recherche nationale et internationale s'inscrivant dans le cadre de la politique scientifique de l'Université d'Evry. **L'action 6 du FRR « European Booster / Relations Internationales »** s'inscrit dans la continuité du développement de l'excellence de la recherche. Les projets seront évalués sur leur pertinence scientifique.

**L'action 6 « European Booster / Relations Internationales »** a pour objectif de soutenir les enseignants-chercheurs, chercheurs ou équipes de recherche souhaitant répondre à un appel à projets dans le cadre des [programmes européens, d'ANR PCRI \(Projet de Recherche Collaborative Internationale\) ou tout autre programme à visée internationale](#).

Les dossiers sont à déposer sur la plateforme en ligne.

**Type de projets sélectionnés :**

Les projets sélectionnés se verront attribuer un financement destiné à couvrir les frais relatifs au montage du projet. Les frais éligibles incluent les frais de mission, les frais de participation à une formation ou un colloque, les frais d'organisation de réunion et des frais de publication (si la publication concerne des recherches servant de préalable au projet). Le porteur du projet déposant la demande devra avoir précisément ciblé l'appel à projets auquel elle souhaite répondre.

Pour tout projet contactez le Fonctionnaire Sécurité Défense pour connaître les possibilités actuelles, en fonction des pays d'accueil et demander la validation de la mobilité à [fsd@univ-evry.fr](mailto:fsd@univ-evry.fr) et [missions-covid@univ-evry.fr](mailto:missions-covid@univ-evry.fr)

**Le dossier** devra comporter (a minima) le schéma du projet, le descriptif du consortium, et les lettres de soutien des directeurs des laboratoires du consortium impliqués dans le projet et sera à déposer sur la plateforme en ligne.

**Le soutien financier accordé pour ces actions sera plafonné à :**

- ✓ 3 000 € pour une équipe de recherche participant à un projet,
- ✓ 5 000 € pour une équipe de recherche coordinatrice du projet.

Pour plus d'informations à cette action. Vous pouvez contacter Véronique FOURNIE de la DRRI à l'adresse suivante : [veronique.fournie@univ-evry.fr](mailto:veronique.fournie@univ-evry.fr)

### Demande de subvention au titre du FRR :

- ✓ La demande de subvention «au titre du FRR Action 6 » pour l'année 2022 devra être remplie sur la plateforme en ligne,
- ✓ **La date limite de dépôt est fixée au 15 mars 2022.**
- ✓ Les pièces justificatives suivantes sont à déposer sur la plateforme en ligne au format PDF :
  - Un curriculum Vitae du porteur du projet, [maximum 5 pages],
  - Une annexe financière, accompagnée des devis et de la participation financière de l'autre établissement [dans l'hypothèse d'un cofinancement] devra être jointe à la demande.
  - L'avis motivé et signé du directeur de laboratoire et du porteur du projet.

### Adresse du site de soumission :

[https://sphinxserv4.univ-evry.fr/SurveyServer/s/DRRI/Action6\\_FRR\\_European\\_Booster\\_2022/questionnaire.htm](https://sphinxserv4.univ-evry.fr/SurveyServer/s/DRRI/Action6_FRR_European_Booster_2022/questionnaire.htm)

### Il est rappelé que :

Chaque laboratoire pourra présenter **un** dossier.

Les laboratoires composés de plus de 30 permanents [personnels statutaires fonctionnaires] pourront déposer **deux** dossiers, dans cette hypothèse **les priorités du laboratoire devront être indiquées.**

Toute demande incomplète ou transmise hors délai ne sera pas examinée.

### Suivi des dépenses :

- ✓ Le porteur de projet **s'engage** à présenter à la DRRI (commission-recherche@univ-evry.fr) le dossier du projet déposé dans un délai de 18 mois après l'attribution du financement.
- ✓ Toute subvention accordée devra être consommée dans l'année 2022, aucun report de crédit ne sera autorisé.

L'attribution d'une aide au titre du FRR 2022 est conditionnée par la présentation de ces justificatifs.

### Calendrier de l'action 6 :

- ✓ Diffusion de l'appel d'offre : 11 janvier 2022,
- ✓ **Date limite de dépôt de dossier : 15 mars 2022,**
- ✓ **Date d'examen des dossiers par la CR : 04 avril 2022,**
- ✓ Notification des résultats définitifs après délibération du Conseil d'Administration.

1<sup>ère</sup> Vice-présidente de la Commission Recherche



Florence GONNET

### UNIVERSITÉ D'ÉVRY

Boulevard François Mitterrand  
91025 Evry Cedex

01 69 47 70 00

[www.univ-evry.fr](http://www.univ-evry.fr)

